DLP 27-11-92050595

ENVOI N° 27

# ILE DE FRANCE

25 novembre 1992

# GRANDES CULTURES

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

## CEREALES

❐ **STADE :** 1 feuille à début tallage.

## ❐ PUCERONS VECTEURS DE LA JAUNISSE NANISANTE :

* *Situation – Préconisation :*

Les parcelles de repousses présentent des infestations de pucerons encore élevées mais les pluies que nous connaissons actuellement ralentissent leur activité. Le présence de ces pucerons n'a toujours pas été observée en culture (y compris sur les parcelles limitrophes de repousses).

**Toute intervention est inutile à ce jour et ne sera probablement plus nécessaire cet automne sauf retour à des conditions climatiques plus favorables au développement des pucerons.**

## ❐ CICADELLES VECTRICES DU VIRUS DU NANISME :

* *Situation :*

Aucune capture n'a été enregistrée depuis le 28 octobre.

* *Préconisation :*

FIN DU RISQUE.

## ❐ LIMACES :

* *Situation – Préconisation :*

Des dégâts sont observés très localement sur tous les départements de l'Ile de France.

Sur les parcelles touchées, maintenez localement (sur les ronds de limaces) une protection, jusqu'au stade début tallage, avec l'une des spécialités suivantes :






ministère de l'agriculture et de la forêt

D.R.A.F.
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
47, rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Tél : (1) 42 87 76 71 Fax : (1) 48 58 64 80

● BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
● DIRECTEUR GÉRANT : Myriam HANRION
● PUBLICATION PERIODIQUE CPPAP N° 536 AD
● ISSN : 0767 - 5542

P 50

- MESUROL 3 kg
- SKIPPER 5 kg
- MALICE 7,5 kg

} Les trois spécialités semblent mieux convenir en période humide.

- spécialités à base de métaldéhyde à 7,5 kg.

REPARTITION DES ANALYSES D'EAU SELON LA TENEUR EN ATRAZINE OBSERVEE (en micorgramme/litre eau)

ANNEE 1991

Norme CEE Norme OMS

| DPT | < 0,1 | 0,1-0,2 | 0,2-0,5 | 0,5-1 | 1-2 | >2 | TOTAL ANALYSES |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 75-92 93-94 | 347 | 30 | 9 | 1 | 0 | 0 | 387 |
| 77 | 71 | 56 | 50 | 12 | 2 | 0 | 191 |
| 78 | 268 | 41 | 7 | 0 | 0 | 0 | 316 |
| 91 | 63 | 28 | 24 | 3 | 0 | 0 | 118 |
| 95 | 68 | 36 | 31 | 6 | 0 | 0 | 141 |
| TOTAL | 817 | 191 | 121 | 22 | 2 | 0 | 1153 |
| en % | 70,9% | 16,6% | 10,5% | 1,9% | 0,1% | 0 | 100% |
| RAPPEL 90 | 75,7% | 15,2% | 8,3% | 0,5% | 0,3% | 0 | 1115 |

Source : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'ILE DE FRANCE.

## COMMENTAIRES :

- On note des dépassements plus fréquents de la norme CEE (0,1 microgramme/l) dans les départements de la Seine et Marne, du Val d'oise et de l'Essonne. Ces dépassements n'ont pas tous une origine agricole.

- La norme de l'organisation mondiale de la santé (2 microgrammes), au delà de laquelle l'eau est impropre à la consommation n'est jamais dépassée.

- Quel que soit le département, les teneurs les plus élevées sont relevées dans les eaux brutes (souterraines ou superficielles).
Pour les eaux distribuées (robinet), la situation est satisfaisante.

Moyenne régionale :
* eaux brutes : 61% des analyses < à la norme CEE.
* eaux distribuées : 88% des analyses < à la norme CEE.

- Ces chiffres montrent l'efficacité des filières de traitement des eaux, comportant notamment une ozonation, suivie d'une filtration sur charbon actif, permettant ainsi d'abaisser la teneur en atrazine de 30 à 40%. Chaque année, un plus grand nombre d'usines de production d'eau adoptent cette technique.

✎ En conclusion, la majorité des analyses réalisées en 91 montre des taux d'atrazine inférieurs au seuil CEE (0,1 microgramme par litre), cependant, l'évolution réelle de la situation est difficile à cerner d'une année sur l'autre car les analyses ne sont pas toujours réalisées sur les mêmes lieux et aux mêmes époques.

Quoi qu'il en soit, il apparait primordial de respecter scrupuleusement la législation et les régles de bonne utilisation des produits à base d'atrazine afin de maintenir ces taux au niveau le plus bas.

NOS BULLETINS VOUS Y AIDERONT.

P51